Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 022-212200562-20261112-2026_13_01-DE

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 12 novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ÉVRAN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Patrice GAUTIER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Etaient présents : M. Patrice GAUTIER, Maire - Mme Morgane BERNARD, 1ère adjointe - M. Éric BRANDILY, 2ème adjoint - Mme Céline DÉSIDE, 3ème adjointe - M. Alain BRARD, 4ème adjoint - Mme Carole LEBULANGER, 5ème adjointe - M. Loïc MAUFRAIS - M. Olivier BLEUZÉ - M. Lawrence BARBIER - Mme Jessica MARCET - M. Jacques BERNARD - Mme Anne-Laure DIDELOT - Mme Alyssa PERMAL - M. Logan MAHEU - Mme Isabelle BONDON - Mme Isabelle LECORVAISIER - M. Michel LEFEUVRE.

Etaient absents : Mme Alexandra MARTA - M. Christian BONIFAS.

Quorum : 17

Pouvoirs : Mme Alexandra MARTA à Mme Jessica MARCET,
M. Christian BONIFAS à Mme Isabelle LECORVAISIER.

Secrétaire de séance : M. Alain BRARD a été nommé secrétaire de séance.

Convocation en date du 3 novembre 2026 et affichée à la porte de la Mairie le 3 novembre 2026.
Affaires inscrites à l'ordre du jour de la séance du 12 novembre 2026.

Le procès-verbal de la réunion du 8 octobre 2026 n'a pas fait l'objet d'observations et est approuvé à l'unanimité.

Le procès-verbal de la précédente réunion du 26 octobre 2026 n'a pas fait l'objet d'observations et est approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 2026-13-01

Objet : Travaux en régie 2026

Considérant que les travaux en régie correspondent à des immobilisations que la collectivité crée pour elle-même et qu'ils sont réalisés par son personnel avec des matériaux qu'elle achète ;

Considérant que ces immobilisations sont comptabilisées pour leur coût de production qui correspond au coût des matières premières, augmenté des charges directes de production (matériel loué, frais de personnel, ...) ;

Considérant qu'au cours de l'année 2026, les agents communaux ont été amenés à réaliser les travaux en régie suivants :

Travaux	Fournitures et matériaux	Main d'oeuvre	Total
Pose de regard pluvial - Le Pré Colou	37.19 €	240.95 €	**278.14 €**
Pose de potelets - Place Jean Perrin	294.80 €	326.16 €	**620.96 €**
Pose de 5 busages - Le Pré Colou, Les Bouillons et La Ville Josse	445.89 €	689.94 €	**1 135.83 €**
Pare-Ballon - École Jules Verne	633.54 €	178.54 €	**812.08 €**
Pose de busage - Voie Gallo-Romaine	262.80 €	43.37 €	**306.17 €**
TOTAL			**3 153.18 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (POUR : 19, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 0),

- **DÉCIDE** d'affecter les travaux en régie 2026 à la section d'investissement comme suit :

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 022-212200562-20261112-2026_13_01-DE

Travaux	Total	Compte
Pose de regard pluvial - Le Pré Colou	278.14 €	21538
Pose de potelets - Place Jean Perrin	620.96 €	2152
Pose de 5 busages - Le Pré Colou, Les Bouillons et La Ville Josse	1 135.83 €	21538
Pare-Ballon - École Jules Verne	812.08 €	212
Pose de busage - Voie Gallo-Romaine	306.17 €	21538
TOTAL	3 153.18 €	

- **DIT** que la recette correspondante sera imputée en recettes de fonctionnement au compte 722.
- **DIT** que la présente délibération sera transmise au Comptable Public assignataire.

Fait à Evran, le 13 novembre 2026

MAIRIE D'EVRAN 22630

Alain BRARD,
Secrétaire de séance

Patrice GAUTIER,
Maire